

**ANNEXE 1 : Branchements d'assainissement - Dispositions constructives**

DISPOSITIONS GENERALES						
OBJET	CONTENU	SOURCE	Réglem- entaire	Non réglem- entaire	Domaine Public	Domaine Privé
Constitution d'un branchement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dispositif de raccordement sur la canalisation principale (regard, culotte, selle,...)</li> <li>- La canalisation de branchement proprement dite</li> <li>- Une boîte de branchement à la limite du domaine public sur chaque branchement individuel</li> <li>- Un regard collecteur de branchements : éventuellement</li> </ul>	Fasc. 70 2003, circulaire 77/284,	X		X	
Délai de raccordement	Raccordement obligatoire sous 2 ans après construction de l'égout	Code de la Santé publique	X		X	
Conditions de raccordement	La commune peut exécuter d'office la partie publique du raccordement lors de la construction de la nouvelle canalisation	Code de la Santé publique	X		X	
	La commune peut se charger de l'exécution de la partie publique d'un branchement sur une canalisation existante	Code de la Santé publique	X		X	
	La commune peut se faire rembourser par les propriétaires jusque 110% des dépenses effectives occasionnées par l'exécution des branchements	Code de la Santé publique	X		X	
	L'établissement des branchements incombe aux propriétaires riverains	Circulaire 77/284	X		X	
Evacuation	Afin de satisfaire la circulation de l'air les descentes d'eaux usées doivent être prolongées hors combles par un évent d'une section intérieure au moins égale à celle de la descente. Les évents peuvent être toutefois remplacés par des dispositifs d'entrée d'air	Règlem. sanitaire départ. type		X		X
Reflux des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établies de manière à résister à la pression correspondante.</li> <li>- Tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression.</li> <li>- Toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci</li> </ul>	Règlem. sanitaire départ. Type et Circulaire 77/284		X		X
Accessibilité	L'accès aux branchements doit être permis, si possible, à chaque changement d'alignement ou de pente, par des regards de visite, des boîtes d'inspection ou de branchement et des orifices de ramonage.	NF EN 752	X		X	
Branchement inutilisé	Tout branchement inutilisé doit être enlevé ou comblé	NF EN 752	X		X	
Raccordement en attente	Ils doivent être munis d'un système permanent de fermeture étanche, et, le cas échéant, d'un ancrage approprié. Leurs positions doivent être mesurées et enregistrées	NF EN 1610	X		X	
Etanchéité	Tous les branchements devront être rigoureusement étanches	Circulaire 77/284	X		X	

CANALISATION DE BRANCHEMENT						
OBJET	CONTENU	SOURCE	Réglem- entaire	Non réglem- entaire	Domaine Public	Domaine Privé
Dimension	DN > 150mm	Fasc. 70 2003, circulaire 77/284,	X		X	
	DN < DN canalisation principale		X		X	
	DN 125 ou 100 si collecteur DN 150	Fasc. 70 1992		X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DN Branchement 125 ou 150 : DN branchement/DN principal &lt; 0,75</li> <li>- DN Branchement &gt; 150: DN branchement/DN principal &lt; 0,67</li> </ul>	Fasc. 70 1992		X	X	
Pente	0.03 mètre par mètre (dérogation possible après étude sérieuse notamment géotechnique)	Fasc. 70 2003, circulaire 77/284,	X		X	

**ANNEXE 1 : Branchements d'assainissement - Dispositions constructives**

Orientation de la canalisation en profil et en plan	Rectiligne sauf regard intermédiaire	Fasc. 70 2003, circulaire 77/284	X		X	
	L'utilisation de coude pour régler l'orientation de la canalisation de branchement est interdite sauf prescriptions contraires du C.C.T.P.	Fasc. 70 2003	X		X	
Implantation	Validée par Maître d'Oeuvre	Fasc. 70 2003	X		X	
Matériau	Précisé dans le C.C.T.P.	Fasc. 70 2003	X		X	
Protection	Dispositif avertisseur	Fasc. 70 2003	X		X	
Longueur	Si plus de 35m : regard intermédiaire	Fasc. 70 2003	X		X	

**RACCORDEMENT DU BRANCHEMENT**

OBJET	CONTENU	SOURCE	Réglementaire	Non réglementaire	Domaine Public	Domaine Privé
Pièces de raccordement	Composants préfabriqués	Fasc. 70 2003, NF EN 752, NF EN 1610, circulaire 77/284	X		X	
	Pose conforme aux stipulations du fabricant.		X		X	
	Pose à soigner particulièrement		X		X	
Hydraulique	Branchement pénétrant interdit	Fasc. 70 2003, NF EN 1610,	X		X	
	Coude interdit sauf disposition contraire du C.C.T.P.	Fasc. 70 2003	X		X	
	le raccordement n'engendre aucun problème de fonctionnement	NF EN 752	X		X	
Résistance	La structure du branchement ou du collecteur n'est pas affaiblie ou endommagée par le raccordement	NF EN 752, NF EN 1610	X		X	
	Il peut être nécessaire de renforcer le tuyau au niveau du raccordement ou de remplacer la section de tuyau par un ouvrage nouveau	NF EN 1610,	X		X	
	Eviter les nouveaux raccordements aux collecteurs de briques. En cas de nécessité : contrôle minutieux du collecteur à effectuer préalablement.	NF EN 752	X		X	
	<u>DN branchement</u> DN principal $\leq 0,5 : \alpha \leq 1,57 \text{rd} (\alpha \leq 90^\circ)$ <u>DN branchement</u> DN principal $> 0,5 : \alpha \leq 1,18 \text{rd} (\alpha \leq 67^\circ 30')$	Fasc. 70 1992		X	X	
Etanchéité	Le système est étanche au niveau du raccordement	NF EN 752, NF EN 1610,	X		X	
Raccordement sur réseaux séparatifs	Les raccordements sont effectués sur le bon collecteur	NF EN 752	X		X	
Par soudure	Les instructions complémentaires données par les fabricants doivent être respectées.	NF EN 1610	X		X	
<b>Raccord. sur canalisation non visitable</b>						
Culotte	La culotte doit être mise en place avec l'angle approprié pour recevoir le tuyau de branchement. Se référer aux instructions des fabricants.	NF EN 1610	X		X	
	Posée en même temps que canalisation principale	Fasc. 70 2003	X		X	
	Même matériau que canalisation principale		X		X	
	Angle maximal de raccordement 67°30'	Fasc.70 1992		X	X	
Raccord de piquage	Il s'adapte à un trou foré dans la paroi du tuyau, de façon à former un joint étanche. Le tuyau est découpé avec une caroteuse pour obtenir un trou circulaire. Se référer aux instructions des fabricants.	NF EN 1610	X		X	
	La tulipe de branchement sur collecteur en place est constituée : - soit d'une coupe de tuyau d'une longueur utile maximale de 0,25 m avec son emboîture, - soit d'une coupe lisse de tuyau d'une longueur utile	Fasc. 70 1992		X	X	

**ANNEXE 1 : Branchements d'assainissement - Dispositions constructives**

	constitué du même matériau et de diamètre correspondant.					
	Le percement de la canalisation est réalisé sans percussion par découpe mécanique circulaire avec des outils bien affûtés. La coupe est nette, lisse et sans fissuration. Nettoyage soigné de la canalisation principale après percement			X	X	
	Oblique avec angle maximum de 67°30			X	X	
	Scellé au mortier	Fasc. 70 1979		X	X	
	Différence de niveau entre le fil d'eau de la canalisation et le fil d'eau du branchement comprise entre 0,20 m et 0,30 m.			X	X	
	Le raccordement par tulipe de branchement n'est possible que si le collecteur a un diamètre nominal supérieur à 400 et si le branchement a un diamètre nominal inférieur ou égal à la moitié du diamètre nominal du collecteur			X	X	
	Se pratique sur les canalisations en béton de diamètre supérieur à 0,50 m.	Fasc. 70 1971		X	X	
Selle	Elle présentant une étanchéité entre la surface extérieure du tuyau et la surface interne de la plaque de la selle. Le trou dans la paroi du tuyau est carotté ou en utilisant une scie qui convienne et un gabarit construit pour cet usage, en prenant soin qu'il n'entre aucun matériau indésirable dans le tuyau. Se référer aux instructions des fabricants.	NF EN 1610	X		X	
	le raccordement soit fait sur la moitié supérieure du tuyau, de préférence à 45° par rapport à son plan médian		X		X	
	Oblique dans le sens du courant	Circulaire 77/284	X		X	
	Si orthogonal prévoir chute de 0.3m mini		X		X	
	Fixée sur la canalisation principale par collage ou par mortier adhésif	Fasc. 70 1979		X	X	
	Différence de niveau entre le fil d'eau de la canalisation et le fil d'eau du branchement comprise entre 0,20 m et 0,30 m.			X	X	
<b>Raccord. sur canalisation visible</b>						
Raccord de piquage	Il s'adapte à un trou foré dans la paroi du tuyau, de façon à former un joint étanche. Le tuyau est découpé avec une carotteuse pour obtenir un trou circulaire	NF EN 1610	X		X	
	Le percement de la canalisation est réalisé sans percussion par découpe mécanique circulaire avec des outils bien affûtés. La coupe est nette, lisse et sans fissuration. Nettoyage soigné de la canalisation principale après percement	Fasc.70 1992		X	X	
	Scellé au mortier	Fasc. 70 1979		X	X	
Direct		Circulaire 77/284	X		X	
Orientation	Perpendiculaire à l'axe	Circulaire 77/284	X		X	
	Perpendiculaire ou oblique avec angle maximum de 67°30	Fasc. 70 1979		X	X	
Hauteur de raccordement	0.3m au dessus du radier	Circulaire 77/284	X		X	
	Dans la cunette des collecteurs à banquette		X		X	
	Effectué avec une différence de niveau entre le fil d'eau de la canalisation et le fil d'eau du branchement comprise entre 0,20 m et 0,30 m.	Fasc.70 1992		X	X	
	lorsque la canalisation doit être encastrée sur le radier, la continuité de la banquette est assurée par une grille ou par une dalle	Fasc. 70 1979		X	X	
	Immédiatement au dessus du niveau atteint par le débit de temps sec	C.G. 1333 1949		X	X	
<b>Raccord. dans regard</b>	Déconseillé	Fasc. 70 2003	X		X	
	La position du raccordement doit être telle qu'indiquée au projet	NF EN 1610	X		X	
	Les raccordements peuvent être réalisés par raccords de		X		X	

## ANNEXE 1 : Branchements d'assainissement - Dispositions constructives

	piquage					
Direct		Circulaire 77/284	X		X	
Orientation	l'angle de raccordement est au maximum de 67°30,			X	X	
Hauteur de raccordement	Niveau de la génératrice inférieure du branchement est supérieure de 0,10 m au moins à celui de la canalisation principale	Fasc. 70 1979		X	X	
	Lorsque le raccordement comporte une chute de plus de 0,30 m, il est équipé en canalisation verticale ou d'un dispositif de protection équivalent et est pourvu d'une ouverture permettant le tringlage			X	X	
	Le raccordement des cunettes est modelé en pointe de cœur avec arêtes arrondies			X	X	
	Le piquage des conduites de branchements particuliers à la base des regards devra être encastrées dans le radier et couvertes par une dalle afin de ne pas constituer une gêne à l'utilisation normale des ouvrages	C.G. 1333 1949		X	X	
Réception	Le collecteur est contrôlé au point de raccordement avant et après construction	NF EN 752	X		X	

### BOÎTE DE BRANCHEMENT

OBJET	CONTENU	SOURCE	Réglementaire	Non réglementaire	Domaine Public	Domaine Privé
Situation	Sous domaine public –dérogations possible à condition que les services du contrôle (ou de l'exploitation du réseau) puissent accéder à ce regard d'une manière permanente.	Circulaire 77/284	X		X	
	Placée sur le domaine public et à sa limite autant que possible	Fasc.70 1992		X	X	
Rejet industriel	Boîte de branchement à double décantation de façon à retenir les matières les plus lourdes ou plus légères que l'eau	Circulaire 77/284	X		X	
Dimensions	Supérieure au DN de la canalisation de branchement 250 à 600mm en fonction de la profondeur et du DN du branchement	Fasc.70 1992		X	X	
Couverture	Leur fermeture est assurée par un tampon placé au niveau du sol, résistant aux charges	Fasc.70 de 1979		X	X	
Conception	Le radier profilé, la cheminée et le couronnement des regards de tête de branchement sont construits comme les regards de visite	Fasc. 70 1971		X	X	